

Assurance-chômage

Employeur (Adresse exacte)

Date de réception / Date du timbre postal

Autorité cantonale

No REE _____
(à remplir par l'autorité compétente)

Branche _____
Personne responsable _____
Téléphone _____

Préavis de réduction de l'horaire de travail pour travailleurs à domicile

(au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée)

Le préavis doit être remis à l'autorité cantonale, en 2 exemplaires, dix jours au moins avant le début ou la continuation de la réduction de l'horaire de travail.

Avant de remplir, prière de lire l'Info-Service "Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour travailleurs à domicile".

1 Combien de travailleurs à domicile au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée sont occupés dans votre entreprise?

Contrats de travail de durée indéterminée	Personnes dont le contrat de travail a été résilié	Contrats de travail de durée déterminée

2 Travailleurs à domicile touchés par la réduction de l'horaire de travail

Ne doivent pas être inscrites, les personnes qui fixent les décisions que prend l'employeur – ou peuvent les influencer considérablement – en qualité d'associé, de membre d'un organe dirigeant de l'entreprise ou encore de détenteur d'une participation financière à l'entreprise; il en va de même des conjoints ou des partenaires enregistrés de ces personnes, lorsqu'ils sont occupés dans la même entreprise.



3	Durée probable de la réduction de l'horaire de travail	du _____ au _____
4	Des vacances d'entreprise ont-elles été convenues ??	Si oui du _____ au _____
5	Auprès de quelle caisse de chômage ferez-vous valoir les prétentions à l'indemnité pour la réduction de l'horaire de travail?	
6	A quelle caisse de compensation AVS êtes-vous affilié?	
		Votre numéro d'affilié: _____

Veillez répondre aux questions 7 à 11 sur feuille séparée.

7 Présentez brièvement votre entreprise

- a) Champ d'activité
- b) Date de sa fondation

8 Donnez des indications quant à l'évolution du carnet de commandes et au développement du volume des affaires

- a) Motifs de l'évolution du carnet de commandes
- b) Chiffre d'affaires mensuel / total des honoraires des deux dernières années
- c) Etat du carnet de commandes
- d) Développement probable du volume des affaires dans les quatre prochains mois

9 Indiquez les motifs détaillés qui ont amené à introduire la réduction de l'horaire de travail

- a) Motifs
- b) Quelles mesures ont été prises pour éviter la réduction de l'horaire de travail?
- c) Des commandes ont-elles été retardées? Si oui, pourquoi? Genre et volume des commandes retardées.

10 Indiquez les raisons qui vous font supposer que la perte de travail n'est que passagère

Remarques générales

- En cas de renouvellement du préavis de réduction de l'horaire de travail pour travailleurs à domicile, ces données doivent être entièrement actualisées.
- L'autorité cantonale peut exiger d'autres renseignements ou documents (art. 36, al. 3 LACI).
- L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPG).

A joindre également

- Formulaire „Approbaton de la réduction de l'horaire de travail“, No 716.315

Lieu et date

Timbre de l'entreprise et signature valable
